

01 déc 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 1er décembre 2006](#)

Pensions du secteur public

Modifications dans le système des pensions du secteur public

Modifications dans le système des pensions du secteur public

Sur proposition de M. Bruno Tobback, Ministre des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi relatif aux pensions du secteur public. L'avant-projet a été adapté à la suite des négociations menées au sein du Comité commun à l'ensemble des services publics. L'avant-projet comprend tout d'abord un premier volet qui apporte des modifications d'ordre essentiellement technique, qui visent à adapter la législation relative aux pensions du secteur public à la suite des observations de la Cour des Comptes (ou de décisions de justice) ou qui répondent à des demandes émanant de divers Départements, en vue de clarifier la législation ou de l'actualiser. Un second volet instaure un nouveau mécanisme de péréquation plus transparent et plus solidaire. La péréquation n'aura plus lieu de manière individuelle mais par corbeilles correspondant chacune à des secteurs bien définis des secteurs publics. Dans ce système, toutes les pensions sont rattachées à une corbeille et toutes les pensions d'une même corbeille sont péréquées à concurrence d'un même pourcentage tous les deux ans. Ce pourcentage est établi sur la base des augmentations ayant eu lieu au cours de la période de référence de deux ans, des maxima des échelles et des suppléments de traitements, afférents aux pensions de retraite les plus représentatives de la corbeille concernée ayant pris cours durant les quatre ans précédant cette période de référence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe